

CCAS DE CHAMBERY

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi dix-sept octobre à 11 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christelle FAVETTA-SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N°	TITRE	VOTE
1.1	ADOPTION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LE SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.2	ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DU CONTRAT DE RESTAURATION COLLECTIVE	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.3	AAO MARCHE DES CHANGES	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.4	BUDGET SERVICE D'AIDE A DOMICILE : DECISION MODIFICATIVE N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.5	BUDGET SERVICE EPINETTES : DECISION MODIFICATIVE N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.6	BUDGET HEBERGEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.7	BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.8	BUDGET PRINCIPAL : PERTE SUR CREANCES IRRECOURVABLES	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.9	BUDGET SERVICE D'AIDE A DOMICILE : PERTE SUR CREANCES IRRECOURVABLES	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
1.10	BUDGET EPINETTES : PERTE SUR CREANCES IRRECOURVABLES	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
2.1	TABLEAU DES EMPLOIS	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
2.2	RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE L'AMICALE DU PERSONNEL	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité
	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2022	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité

- ◆ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 03 OCTOBRE 2022 EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ◆ ACTES PASSES PAR LE PRESIDENT OU LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
La séance est clôturée.

Publié et affiché à Chambéry, le **25 OCT. 2022**

Pour le Maire, Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente
Christelle FAVETTA-SIEYES

